

Image not found or type unknown



Erreur certificat d'urbanisme

Par **frissonfr_old**, le **27/09/2007 à 17:16**

Nous avons acquis un terrain afin d'y construire un logement, le certificat d'urbanisme indique qu'il y aura un raccordement au tout à l'égout, ainsi nous avons déposé un permis de construire dans ce sens. Ce dernier a été accepté et nous avons acheter le terrain. A ce jour, nous venons d'apprendre que la municipalité a commis une erreur et qu'il n'y a pas de tout à l'égout et que nous serons dans l'obligation d'installer une fosse scéptique.
Quelles sont les recours possibles, est-il possible d'annuler la vente, car nous avons acheter ce terrain car il était sur tout à l'égout, s'il avait été sur fosse scéptique nous ne l'aurions pas acheter.
Qui devra supporter le surcout occasionner par une fosse scéptique?
Cordialement,